

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 615

présenté par  
M. Goldberg

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« référence : »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 61 :

« « au deuxième alinéa » est remplacée par les références : « aux 2° à 4° » ; » .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.